




Informations sur les indemnités journalières liées aux revenus et sur les caisses de chômage pour les personnes qui viennent s'installer en Finlande

A stylized map of Finland is shown in blue, centered on a yellow and orange globe. The map is surrounded by dashed blue lines and various icons representing travel and relocation, such as airplanes, suitcases, and boxes.

Rejoignez
la caisse de
chômage dès
maintenant !



L'adhésion à la caisse de chômage en vaut vraiment la peine

Les indemnités journalières liées aux revenus sont des prestations versées pendant la période de chômage, dont le montant est calculé sur la base du salaire versé avant la période de chômage.

Les indemnités de chômage liées aux revenus sont versées uniquement aux membres des caisses de chômage. Vous deviendrez membre en faisant vous-même une demande d'adhésion. Vous pouvez faire votre demande d'adhésion si avez un emploi ou que vous êtes entrepreneur.e. Le travail n'a pas besoin d'être permanent, et même un travail de courte durée est suffisant.

Si vous déménagez en Finlande depuis un autre pays de l'UE, vous pouvez adhérer à la caisse de chômage pendant une certaine période si vous êtes au chômage. Dans tel cas, votre travail dans un autre pays de l'UE peut généralement également être comptabilisé en votre faveur lorsque vous faites une demande de protection contre le chômage en Finlande.

En Finlande, il y a 17 caisses de chômage pour les salariés et une caisse de chômage pour les entrepreneurs. Les caisses de chômage comptent environ 2 millions de membres.

Certaines caisses sont réservées à certains secteurs, c'est-à-dire que l'adhésion à la caisse requiert de travailler dans un domaine particulier. Certaines nécessitent quant à elle une certaine formation. Outre cela, il y a aussi des caisses auxquelles tout le monde peut adhérer.

Les membres de la caisse de chômage payent des cotisations qui permettent de financer une partie des prestations et les frais administratifs de la caisse. Le montant des cotisations dépend du salaire et de la caisse de chômage. Pour un salaire mensuel de 3 000 euros, les cotisations s'élèvent en moyenne à 95 euros.

Si vous n'êtes pas membre d'une caisse de chômage ou si vous n'avez pas été employé.e ou membre depuis assez longtemps, vous pouvez bénéficier d'une protection contre le chômage auprès de Kela. Les allocations chômage versées par Kela ne sont pas calculées sur la base des salaires, et son montant est identique pour tous.

Exemple de calcul des allocations liées aux revenus et des allocations chômage versées par Kela

Salaires avant le chômage / mois	1 500 €	2 000 €	2 500 €	3 000 €	3 500 €	4 000 €
Allocations chômage (2022) / mois	1 054 €	1 269 €	1 485 €	1 700 €	1 897 €	1 993 €
Allocations chômage versées par Kela (2022) / mois	742 €	742 €	742 €	742 €	742 €	742 €

Vous pouvez calculer une estimation plus détaillée de vos allocations chômage liées aux gains à l'aide de la calculatrice des indemnités journalières tyj.fi.



Comment adhérer à une caisse de chômage

Pour adhérer à la caisse, il faut faire une demande d'adhésion. La demande d'adhésion figure sur le site de chaque caisse de chômage. Vous trouverez toutes les caisses de chômage opérant leurs activités en Finlande **tyj.fi**.

Vous pouvez également appeler la caisse de chômage et demander des instructions sur la manière de vous inscrire, en particulier si vous déménagez d'un autre pays de l'UE. Si vous déménagez depuis un autre pays de l'UE, vous pouvez adhérer à la caisse de chômage pendant une certaine période si vous êtes au chômage.

Quand est-il possible de bénéficier des indemnités journalières liées aux gains?

Vous pouvez bénéficier des indemnités journalières liées aux revenus d'une caisse de chômage si

- vous êtes au chômage, en licenciement économique, employé.e seulement à temps partiel ou à la demande, ou si vos activités entrepreneuriales ont pris fin
- vous postulez pour un emploi à temps plein et vous êtes inscrit.e en tant que demandeur d'emploi au chômage en Finlande auprès de l'Agence pour l'emploi et le développement économique (Agence TE)
- vous êtes membre d'une caisse de chômage
- vous avez travaillé pendant 26 semaines (environ 6 mois) pendant la période d'adhésion à la caisse ou avez été entrepreneur.e pendant 15 mois pendant la période d'adhésion à la caisse des entrepreneurs

Si vous n'êtes pas membre d'une caisse de chômage ou si vous avez travaillé pendant assez longtemps, vous pouvez demander des allocations chômage auprès de Kela.

Si vous vivez dans un autre pays de l'UE tout en travaillant en Finlande, vous pourrez bénéficier des allocations finlandaises liées aux revenus uniquement si vous êtes au chômage partiel en raison, par exemple, de licenciement économique ou de travail à temps partiel. Si vous êtes entièrement au chômage et que vous vivez en Norvège, en Suède ou en Estonie, par exemple, vous bénéficierez des allocations chômage de votre pays de résidence. Pour bénéficier des allocations chômage, vous devez vous inscrire en tant que demandeur d'emploi dans le pays qui vous verse les allocations chômage.

Si vous vous retrouvez au chômage

1. Dès le début de la période de chômage, inscrivez-vous en tant que demandeur d'emploi sur le service en ligne de l'Agence TE. L'inscription est immédiatement valide, mais elle ne peut pas être faite rétrospectivement, par exemple, pour la journée précédente. Les indemnités journalières liées aux gains peuvent être versées uniquement pour la période pendant laquelle l'inscription est valide.
2. Au bout de deux semaines, veuillez remplir la demande des indemnités journalières sur le service en ligne de votre caisse de chômage.

À l'avenir, vous devrez faire votre demande d'indemnités liées aux revenus par période de quatre semaines ou de un mois.

Faire une recherche d'emploi sur le service en ligne de l'Agence est le moyen le plus simple. Demandez également les indemnités journalières liées aux revenus aisément sur le service en ligne de la caisse de chômage.

Demandez à la caisse de chômage

Les caisses de chômage donnent des conseils sur les questions liées à l'adhésion et au versement des prestations.

N'hésitez pas à contacter la caisse de chômage, en particulier lorsque vous venez de déménager en Finlande ou si vous vivez entièrement ou en partie dans un autre pays.

Vous trouverez les coordonnées de toutes les caisses de chômage opérant en Finlande à l'adresse tyj.fi.



En savoir plus tyj.fi